Hautes-Alpes
le département

RECUEIL DES ACTES DEPARTEMENTAUX

hors arrêtés de voirie

PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
16 avril 2025

LISTE DES ACTES PUBLIES

- **Délégations de signature :**
  - Mme Marie-Edmonde BROCHIER

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 005-220500011-20250408-AR250408001-AR

Hautes-Alpes
le département

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

ARRETE du 16 AVR. 2025

Objet : Délégation de signature à Mme Marie-Edmonde BROCHIER, Adjointe au Chef de Service Budgétaire et Comptable du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

---

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD-21-07-746 du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Département,

Vu la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 1er décembre 2023 nommant Mme Marie-Edmonde BROCHIER, Adjointe au Chef de Service Budgétaire et Comptable du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements, à compter du 1er septembre 2023,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 :

A compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Edmonde BROCHIER, Adjointe au Chef de Service Budgétaire et Comptable du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements, à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ toute correspondance du service, relevant de la gestion courante, administrative et technique, en direction de l'usager du service public départemental à l'exception des correspondances faisant grief,
- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et autorisation de circulation dans le périmètre des Hautes-Alpes concernant les personnels placés sous son autorité,
- ✓ engagement de la dépense de gestion courante ainsi que tous les marchés du même montant, à hauteur maximale de 5 000 € HT,

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 005-220500011-20250408-AR250408001-AR

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe au Chef de Service Budgétaire et Comptable du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements, M. Alain RAMOND, Directeur Général Adjoint du même Pôle, se substitue à cette dernière.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à l'intéressée.

Article 4 :

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :
- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

Copies :
- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 16/04/2025
Qualité : Président du Conseil Départemental

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD